

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 895

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« repose sur une organisation par »

les mots :

« est organisée en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.